

IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION REQUÉRANTE

☐ Nom de l'institution	
☐ Statut juridique	
☐ Adresse	
☐ Téléphone	
☐ Adresse e-mail	
☐ Site internet	
☐ Coordonnées bancaires / postales <i>(Joindre BV QR-code)</i>	
☐ Activité de base	

☐ Nom, prénom du / de la Président.e	
☐ Adresse privée	
☐ Téléphone	
☐ Adresse e-mail	

☐ Nom, prénom de la personne responsable du dossier	
☐ Fonction	
☐ Adresse privée	
☐ Téléphone	
☐ Adresse e-mail	

QUESTIONNAIRE « ARTS DE LA SCÈNE »

Projet de création

Titre du projet	:		
Auteur / compositeur	:		
Metteur en scène / chorégraphe	:		
Nombre d'intervenants (artistes) sur scène	:		
Lieu et date de la Première	:		
Lieu(x) et date(s) des représentations	:		
Nombre de représentations dans le canton de Vaud	:		
Soutien CORODIS demandé	:	Oui	Non
Projet comprenant des professionnels	:	Oui	Non
Coproduction(s) prévue(s)	:		

Projet artistique

Description succincte du projet :
Dernières créations :

Renseignements économiques

Coût global du projet :

Montant souhaité :

Documents à joindre au questionnaire

1. Budget « Arts de la scène » (à télécharger sur notre site internet)
2. Descriptif du projet
3. Copie des biographies/CV des artistes
4. Confirmations écrites des lieux de représentation du spectacle avec dates confirmées
5. Rapport des vérificateurs, Bilan et comptes de Pertes et Profits du dernier exercice
6. Attestation des vérificateurs des comptes concernant l'affectation du dernier soutien octroyé par la Loterie Romande (si applicable et pas encore envoyé)
7. Copie des contrats signés avec les intervenants (peut être transmis ultérieurement)
8. Copie des contrats de cession/coproduction signés avec les théâtres
9. Liste des membres du Comité avec fonction, adresse, numéro de téléphone et email privés
10. Copie des statuts datés et signés (si modifiés depuis la dernière demande)
11. Bulletin de versement **QR-code** avec IBAN et adresse de l'institution.

La FASC vous encourage vivement à trouver d'autres aides en complément de celle qu'elle pourrait vous accorder.

Si un soutien vous est accordé, celui-ci pourra faire l'objet d'une publication ou être communiqué.

La contribution doit être considérée comme une subvention sous l'angle de la TVA ; elle conduit en règle générale à une réduction du droit à déduction de l'impôt préalable auprès du bénéficiaire s'il est contribuable TVA.

Lieu et date :

Signature

Dossier à renvoyer par poste **non relié, sans agrafes, ni trombones** à :

FASC Fondation d'aide sociale et culturelle
Rue Saint-Martin 9
1003 Lausanne